

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 13

**MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION ET LA MISE
AUX NORMES DE L'OPERA MUNICIPAL DE CLERMONT-FERRAND**

Rapporteur : Monsieur Olivier BIANCHI

Le jury de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et de la mise aux normes de l'Opéra Municipal de Clermont-Ferrand, composé dans les conditions définies au I de l'article 24 du Code des marchés publics, s'est réuni le 15 juin 2009. 4 candidatures ont été présentées en groupement :

- l'équipe IMHOLZ / INGEROP / ACTES / BOURDET / PEUTZ / DISTEC
- l'équipe GODLEWSKA / GRIMA LOUSSOUARN / CHABERT / AAI / ECHOLOGOS / AEI / LAUMOND FAURE / CO PILOT
- l'équipe ALGRIN / ARCHITECTURE ET HERITAGE / ACTES / KEPHREN / SCENERGIE / CIAL / TAVERES
- l'équipe FABRE & SPELLER / SCENE / ITC / CHOULET / STUDIO DAP / ECIB PROJECT

Le jury a proposé à l'unanimité d'agréer l'ensemble des candidatures. Celles-ci présentaient en effet des compétences conformes aux exigences de l'avis d'appel à concurrence et des références, certes différentes, parfois plus axées sur la dimension patrimoniale, mais jugées satisfaisantes.

Les offres ont été analysées sur la base d'intentions architecturales dans les conditions et selon les critères définis au règlement particulier de la consultation : compréhension de l'étude et pertinence de la méthodologie et des propositions (60%), qualité des compétences (25%), prix et temps passé (15%). Le critère du prix a été peu déterminant pour départager les candidats dans la mesure où l'écart entre l'offre la moins disante et l'offre la plus élevée est inférieur à 10%. Le procès verbal de la réunion du jury reprend l'intégralité de l'analyse technique des offres. Les points essentiels de l'analyse sont repris ci dessous.

L'offre de l'équipe IMHOLZ est classée en 4^e position par le jury. Elle apporte assez peu de pistes de réflexion par rapport au programme que l'équipe se propose de mettre en œuvre sans plus-value particulière. Les intentions architecturales sont insuffisamment développées. L'enveloppe des travaux est jugée compatible avec le programme par le candidat qui ne propose par ailleurs pas de pistes d'économie pour ces travaux.

L'offre de l'équipe GODLEWSKA est classée en 3^e position par le jury. Elle présente des éclairages plus pertinents que l'équipe précédente pour la mise œuvre du programme. Pour autant, la réponse reste encore trop théorique et prend trop peu en compte la réalité et la spécificité de l'opération. Les intentions propres au projet sont trop peu développées.

L'offre de l'équipe ALGRIN est classée 2^e par le jury. Ce dossier, sérieux et fouillé, apporte une forte prise en compte de l'aspect patrimonial, et révèle une bonne connaissance du bâtiment. L'approche est pragmatique, le mémoire très étudié, la réponse au programme tout à fait pertinente.

L'offre de l'équipe FABRE et SPELLER est classée en première position par le jury. Elle présente une réflexion très forte et très complète sur le programme et notamment sur le fonctionnement du Théâtre. Les intentions sont très intéressantes sur les parties patrimoniales en proposant uniquement une consolidation pour garder l'essentiel. Cette offre présente également une très bonne réflexion d'ensemble sur les principes de restauration et sur les aspects d'une scénographie actuelle. Des orientations et prises de position plus radicales sont abordées, qui mettent l'accent sur l'insertion de l'équipement dans un environnement contemporain.

Les compétences du groupement sont incontestables, il s'agit d'une équipe homogène ayant de nombreuses réalisations et le montant de l'offre est supérieur de seulement 5,87% à l'offre moins disante.

Le jury a donc proposé de retenir l'équipe FABRE & SPELLER / SCENE / ITC / CHOULET / STUDIO DAP / ECIB PROJECT pour un montant total de 1 149 000, 00 € H.T. soit 1 374 204,00 € T.T.C, offre classée en première position à l'unanimité par les membres du Jury ayant voie délibérative.

Votre commission vous propose :

- d'autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge des marchés publics à signer le marché avec le groupement FABRE & SPELLER / SCENE / ITC / CHOULET / STUDIO DAP / ECIB PROJECT
- d'approuver la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux de restauration de l'Opéra Municipal de 10 000 000 euros H.T. (valeur septembre 2008)
- d'approuver le programme du marché (données générales ci-annexées)
- de voter les indemnités des membres du Jury à hauteur de 400 €.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 juillet 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI



VILLE DE CLERMONT-FERRAND

**REHABILITATION DE L'OPERA
MUNICIPAL**

**P R O G R A M M E
D O N N E E S G E N E R A L E S**

**C O N D U I T E D' O P E R A T I O N
D I R E C T I O N D U P A T R I M O I N E B Â T I
S E R V I C E M A I T R I S E D' O U V R A G E**

JANVIER 2009

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	4
1.1. HISTORIQUE DU PROJET	4
1.2. MODE D'ELABORATION DU PROGRAMME	6
1.3. ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROGRAMME	7
2. LES INTERVENANTS.....	8
3. EXISTANTS ET PERIMETRE D'INTERVENTION	9
3.1. SITUATION DANS LA VILLE	9
3.2. 3 ^{IE} ME DESSOUS (SOUS SOL) / NGF 385.80	10
3.3. 2 ^{IE} ME DESSOUS (PLACE DE JAUDE – RUE N. PERRET) / NGF 388.77	11
3.4. 1 ^{ER} DESSOUS (BD DESAIX) – NGF 392.89.....	12
3.5. ORCHESTRE – NGF 395.05.....	13
3.6. 1 ^{ER} BALCON – NGF 397.05	14
3.7. 2 ^{IE} ME BALCON – NGF 400.50	15
3.8. 3 ^{IE} ME BALCON – NGF 405.83	16
3.9. COMBLES ET COUPOLE – NGF 406.75.....	17
3.10. COUPE DE PRINCIPE	18
3.11. ETAT DES SURFACES	19
4. PRINCIPALES CONTRAINTES ET EXIGENCES	20
4.1. LIMITES DE PRESTATIONS	20
4.2. CONTRAINTES FINANCIERES.....	20
4.3. CONTRAINTES ET EXIGENCES ARCHITECTURALES.....	21
4.4. CONTRAINTES LIEES A L'INSCRIPTION DU THEATRE A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRES DES MONUMENTS HISTORIQUES	21
4.5. CONTRAINTES ET EXIGENCES FONCTIONNELLES	22
4.6. CONTRAINTES LIEES AUX TRAVAUX EN SITE OCCUPE	22
4.7. CONTRAINTES LIEES AUX TRAVAUX RECENTS	23
4.8. CONTRAINTES LIEES AUX ACCES	23
4.9. CONTRAINTES LIEES A LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA GRANDE SALLE.....	24
4.10. CONTRAINTES LIEES A L'ACOUSTIQUE.....	24
4.11. CONTRAINTE LIEE AU DECOR DU FOYER DES ARTISTES.....	24
5. UNITES FONCTIONNELLES.....	25
5.1. U.F. ACCUEIL / CONTROLE	25

5.2. UF REPRESENTATION ET REPETITION.....	25
5.3. UF PRODUCTION / ADMINISTRATION.....	25
5.4. UF LOCAUX TECHNIQUES.....	25
5.5. UF ORCHESTRE D'AUVERGNE.....	26
6. U.F. ET SURFACES UTILES.....	27
6.1. U.F. ACCUEIL - CONTROLE.....	27
6.2. U.F. REPRESENTATION - REPETITION.....	28
6.3. U.F. PRODUCTION - ADMINISTRATION.....	29
6.4. U.F. LOCAUX TECHNIQUES.....	30
6.5. U.F. ORCHESTRE D'AUVERGNE.....	31
6.6. TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES UTILES.....	32

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. HISTORIQUE DU PROJET

Dès 1999, la Ville de Clermont-Ferrand a fait réaliser différentes études sur le : « Spectacle Vivant à Clermont-Ferrand ».

Au cours de l'année 2003, la Ville de Clermont-Ferrand a décidé de procéder à la réhabilitation de l'Opéra Municipal, dont certaines composantes sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, afin d'y installer le lieu identitaire de la Scène Nationale.

Actuellement, compte tenu des désordres constatés et de l'avis de la commission de sécurité, la Municipalité a pris en Février 2007 une mesure de fermeture de cet équipement au public.

Dans l'objectif d'entreprendre une réhabilitation importante, et après mise en concurrence, une mission de programmation a entre temps été confiée par la Ville de Clermont-Ferrand à M. Jean-François PANTHEON, Architecte et M. COVA, Scénographe (DUCK SCENO).

Sur cette base largement concertée, la Ville de Clermont-Ferrand a alors lancé un premier concours de maîtrise d'œuvre. Toutefois il a été déclaré sans suite pour les raisons principales suivantes :

Difficulté de reprise des locaux commerciaux situés sous le théâtre

Coût élevé des projets en regard des financements mobilisables auprès des partenaires (Etat, Région, Département)

Impossibilité de répondre aux contraintes d'installation de la Scène Nationale

Le programme initial a donc été par la suite réactualisé par la prise en compte de nouvelles données, dont l'exclusion d'utilisation des surfaces commerciales et l'hébergement temporaire de l'Orchestre Régional d'Auvergne (locaux administratifs et salles de répétition) dans les locaux réhabilités de l'Opéra Municipal.

Sur ce programme modifié, la Ville a organisé, au cours des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2006, une nouvelle procédure de dévolution de la maîtrise d'œuvre de cette opération et a retenu le groupement composé de :

M. Thierry ALGRIN, architecte mandataire du groupement,

SARL ACTES, scénographe, co-traitant,

BET TAVERES, BET Fluides, co-traitant,

BET CIAL, acousticien, co-traitant,

BET SCENERGIE, BET électricité, sous-traitant,

BET KHEPHREN, BET structures, sous-traitant,

et avec lequel un marché négocié de Maîtrise d'œuvre a été contracté le 17 mai 2007.

A la suite d'un recours déposé devant la commission européenne par un des candidats non retenu, la Ville de Clermont-Ferrand s'est vue contrainte de résilier le marché de maîtrise d'œuvre, décision autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2008.

Un protocole d'accord transactionnel a donc été conclu entre la Ville de Clermont-Ferrand et les membres du groupement de Maîtrise d'œuvre pour régler les conséquences juridiques et financières de cette résiliation.

Pour permettre à la Ville de Clermont-Ferrand de mener à bien l'opération de réhabilitation de l'Opéra Municipal, le protocole d'accord prévoit entre autre :

La cession par les membres du groupement représenté par M. ALGRIN au profit du maître d'ouvrage de tous les droits de propriété intellectuelle dont ils sont titulaires afin qu'il puisse les exploiter, directement ou indirectement, dans les conditions fixées par les lois et conventions internationales et toutes les prorogations qui pourraient y être apportées

L'autorisation de transmission, aux candidats de la procédure actuelle (2009), de l'ensemble des prestations exécutées par le groupement de M. ALGRIN, architecte mandataire,

notamment les dossiers d'études, rapports d'essais, documents et renseignements de toute nature provenant de l'exécution du marché.

De permettre aux candidats ainsi qu'à l'attributaire, de réutiliser ces prestations. Cette réutilisation comportant la possibilité de procéder à toutes adaptations ou modifications des œuvres qui s'avèreraient nécessaires à l'opération, dans le respect du droit moral des auteurs

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2008, la Ville de Clermont-Ferrand a décidé de relancer une procédure de choix d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre et a arrêté le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation à la somme de 10 000 000 €HT (valeur septembre 2008).

Le programme de l'opération, explicité ci-après, étant désormais défini dans toutes ses composantes, c'est la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été retenue.

1.2. MODE D'ELABORATION DU PROGRAMME

Le présent programme 2009 de l'opération de réhabilitation de l'Opéra Municipal a été mis au point par les services de la Ville de Clermont-Ferrand, Maître d'ouvrage, à savoir :

La Direction du Patrimoine bâti (D.P.B.), service de Maîtrise d'ouvrage, en charge de la conduite d'opération.

La Direction de la Culture (D.C.), service des Equipements de Spectacles, en charge de la Maîtrise d'usage.

Il reprend, en les modifiant et les complétant, la trame et le contenu du programme établi en juillet 2006 par M. JF Panthéon Architecte et DUCKS SCENO, scénographe.

Il tient compte des apports issus des nombreuses réunions de travail avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre de M. ALGRIN, architecte mandataire, et du projet de ce dernier résultant d'adaptations et d'optimisations effectuées entre les membres de l'équipe de Maîtrise d'œuvre, les utilisateurs de l'équipement et les services de la Ville.

Aussi le projet, niveau DCE, de l'équipe de M. ALGRIN doit être considéré comme une (et non pas la) solution répondant globalement aux attentes du Maître d'ouvrage, même si notamment deux points demeurent encore comme non aboutis, l'altimétrie du grill et la suppression des poteaux sur la scène.

Ainsi, le projet de M. Algrin, communiqué à l'ensemble des candidats ne correspond pas totalement au présent programme, (version actualisée et modifiée en janvier 2009), document qui prime sur tout autre document dans les relations à venir entre le Maître d'ouvrage et l'équipe de Maîtrise d'œuvre qui sera retenue à l'issue de la procédure.

1.3. ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROGRAMME

Le programme de l'opération de réhabilitation de l'Opéra Municipal est donc composé des éléments suivants :

Le présent cahier de données générales,

Les données particulières,

diagnostic structure,

diagnostic acoustique,

étude de faisabilité acoustique relative à la salle de répétition de l'Orchestre d'Auvergne.

Annexes,

Projet (globalement niveau PRO/DCE) de l'équipe de Maîtrise d'œuvre de M. ALGRIN.

Compte tenu de l'importance et du nombre de pièces écrites et graphiques de ce dernier élément, il est uniquement fourni sous forme d'un CD-Rom. Son contenu correspond à la description faite par le courrier de M. ALGRIN en date du 7 novembre 2008, et joint au dossier « Annexes ».

Une version comportant les mêmes documents intégralement à un format exécutable (Word, Excel, Autocad, ...) sera fourni à l'attributaire du marché de Maîtrise d'œuvre.

2. LES INTERVENANTS

Le Maître d'Ouvrage de cette opération est la Ville de Clermont-Ferrand qui intervient en tant que propriétaire du bâtiment "Opéra Municipal" et en tant qu'ordonnateur. Monsieur Olivier BIANCHI, adjoint à la Culture, a directement en charge ce projet.

Le dossier est suivi par les services de la Ville de Clermont-Ferrand, à savoir :

La conduite d'opération est assurée par la Direction du Patrimoine Bâti, représentée par :

- ◆ Monsieur Michel SMILEVITCH, Directeur,
- ◆ Monsieur J.M. LOUVIAUX, architecte, chef du service Maîtrise d'ouvrage.

La Maîtrise d'usage est de la responsabilité de la Direction de la Culture, représentée par :

- ◆ Monsieur François ROBERT, Directeur
- ◆ Monsieur Pierre MAUCHIEN, Directeur technique des équipements de spectacle

Cette opération est également suivie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et notamment par :

- ◆ Madame Marie-José CARROY-BOURLET, Conservateur Régional des Monuments Historiques, pour tout ce qui concerne les éléments d'architecture et de décors inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (*voir §7 / Contraintes*).
- ◆ Monsieur Bernard MONTAGNE, Conseiller Théâtre à la DRAC Auvergne pour tout ce qui a trait à ce futur lieu de production et de diffusion artistique,

Enfin, cette opération est élaborée en étroite concertation avec l'Orchestre d'Auvergne, représenté par :

- ◆ Madame Catherine HENRY-MARTIN, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Auvergne,
- ◆ Monsieur Jean Michel GUERRE, Président de l'association de gestion de l'orchestre et Vice Président du Conseil Régional d'Auvergne
- ◆ Monsieur Arie VAN BEEK, Directeur Musical.
- ◆ Monsieur Alain RIVIERE, Administrateur.



3. EXISTANTS ET PERIMETRE D'INTERVENTION

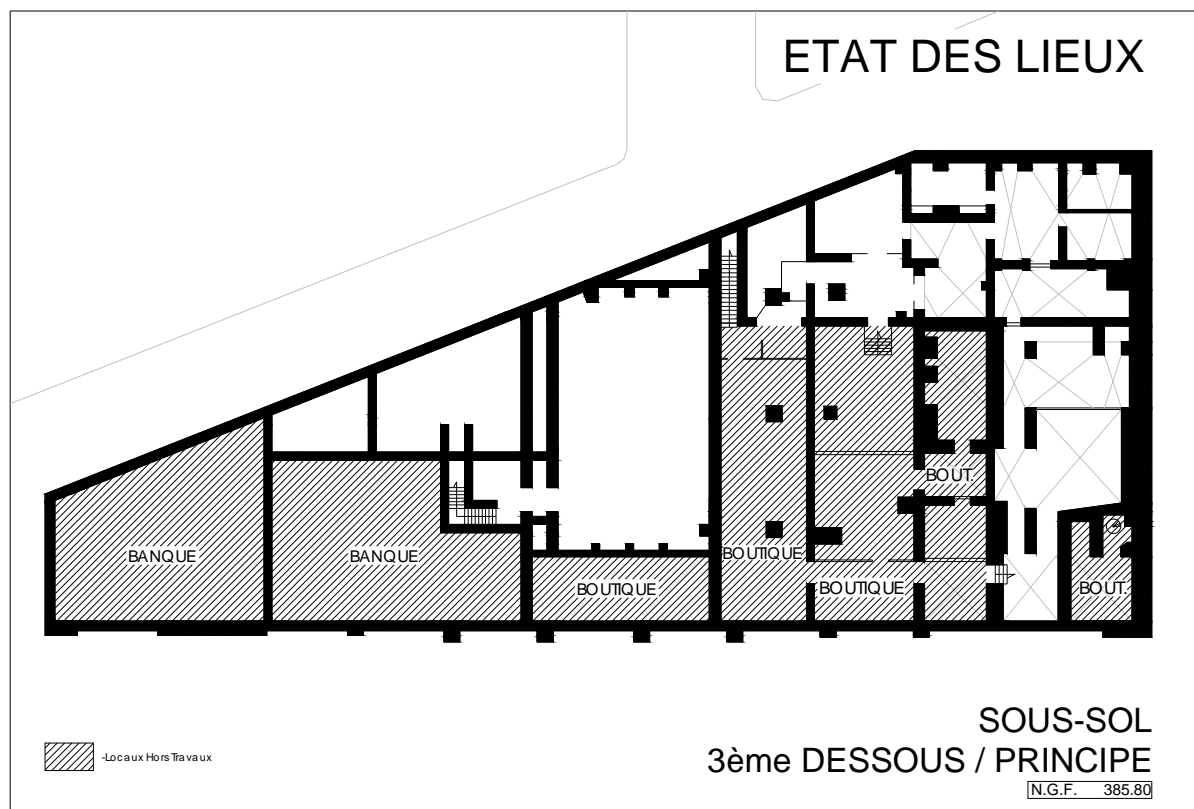
3.1. SITUATION DANS LA VILLE

OPERA : Photographie aérienne pour information / sans échelle
Superficie 1495 m²



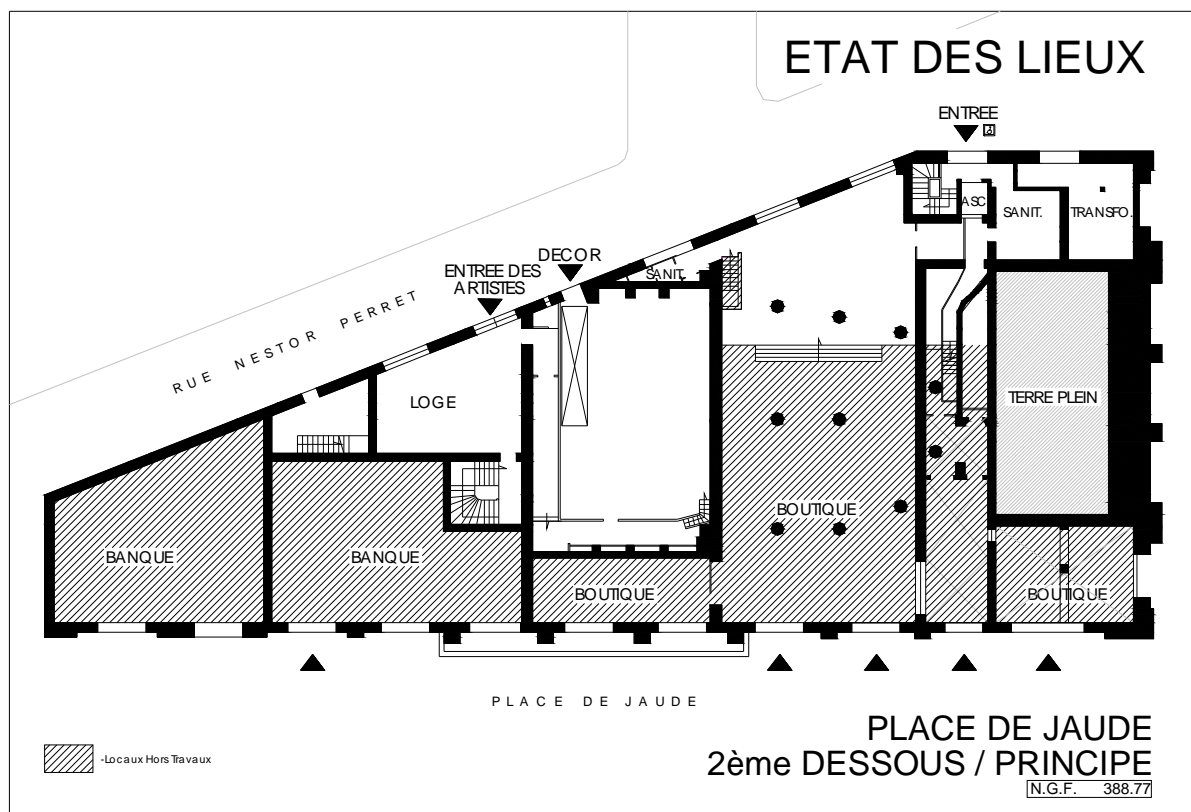
3.2. 3^{EME} DESSOUS (SOUS SOL) / NGF 385.80

	SHON	S.U.
SURFACES NON CONCERNEES PAR L'OPERATION	706	555
SURFACES CONCERNEES PAR L'OPERATION	789	564
TOTAL	1 495	1 119



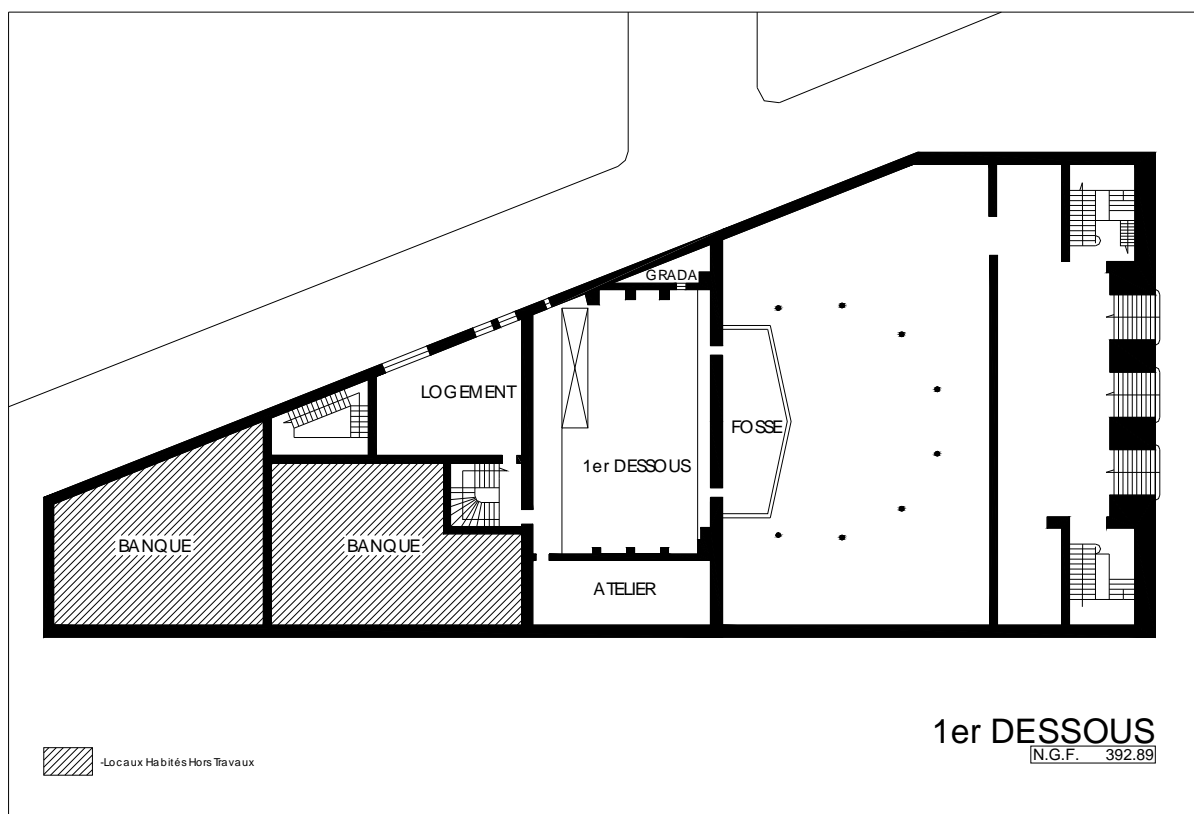
3.3. 2^{IEME} DESSOUS (PLACE DE JAUDE – RUE N. PERRET) / NGF 388.77

	SHON	S.U.
SURFACES NON CONCERNEES PAR L'OPERATION	1 000	668
SURFACES CONCERNEES PAR L'OPERATION	495	354
TOTAL	1 495	1 022



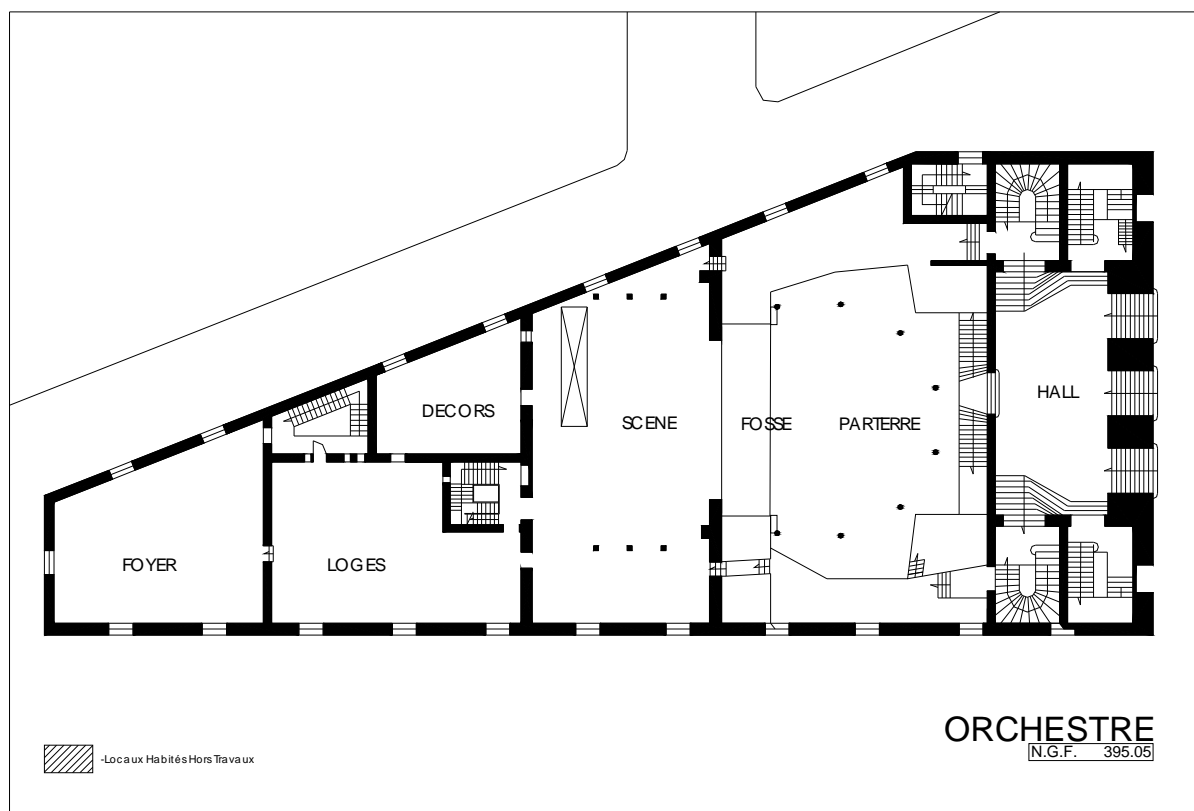
3.4. 1^{ER} DESSOUS (BD DESAIX) – NGF 392.89

	SHON	S.U.
SURFACES NON CONCERNEES PAR L'OPERATION	343	263
SURFACES CONCERNEES PAR L'OPERATION	1 152	325
TOTAL	1 495	588



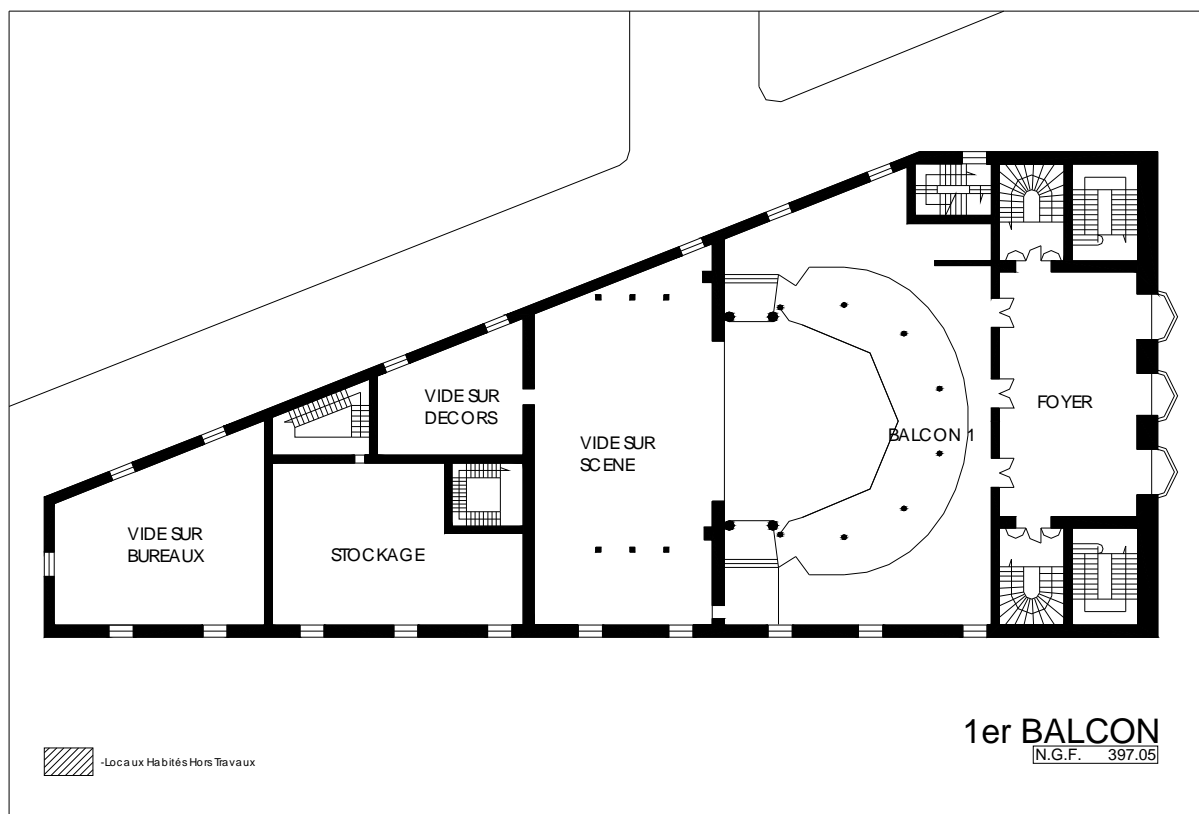
3.5. ORCHESTRE – NGF 395.05

	SHON	S.U.
SURFACES NON CONCERNEES PAR L'OPERATION	0	0
SURFACES CONCERNEES PAR L'OPERATION	1 495	966
TOTAL	1 495	966



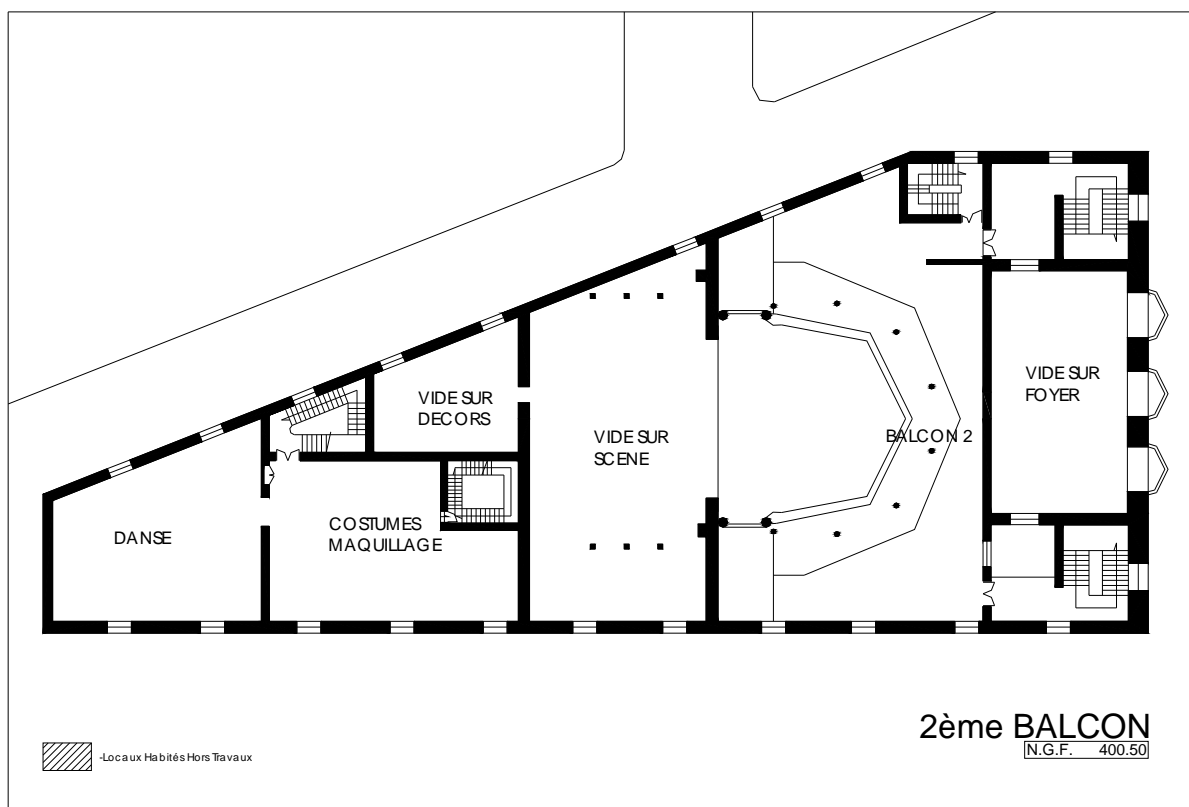
3.6. 1^{ER} BALCON – NGF 397.05

	SHON	S.U.
SURFACES NON CONCERNEES PAR L'OPERATION	0	0
SURFACES CONCERNEES PAR L'OPERATION	1 495	578
TOTAL	1 495	578



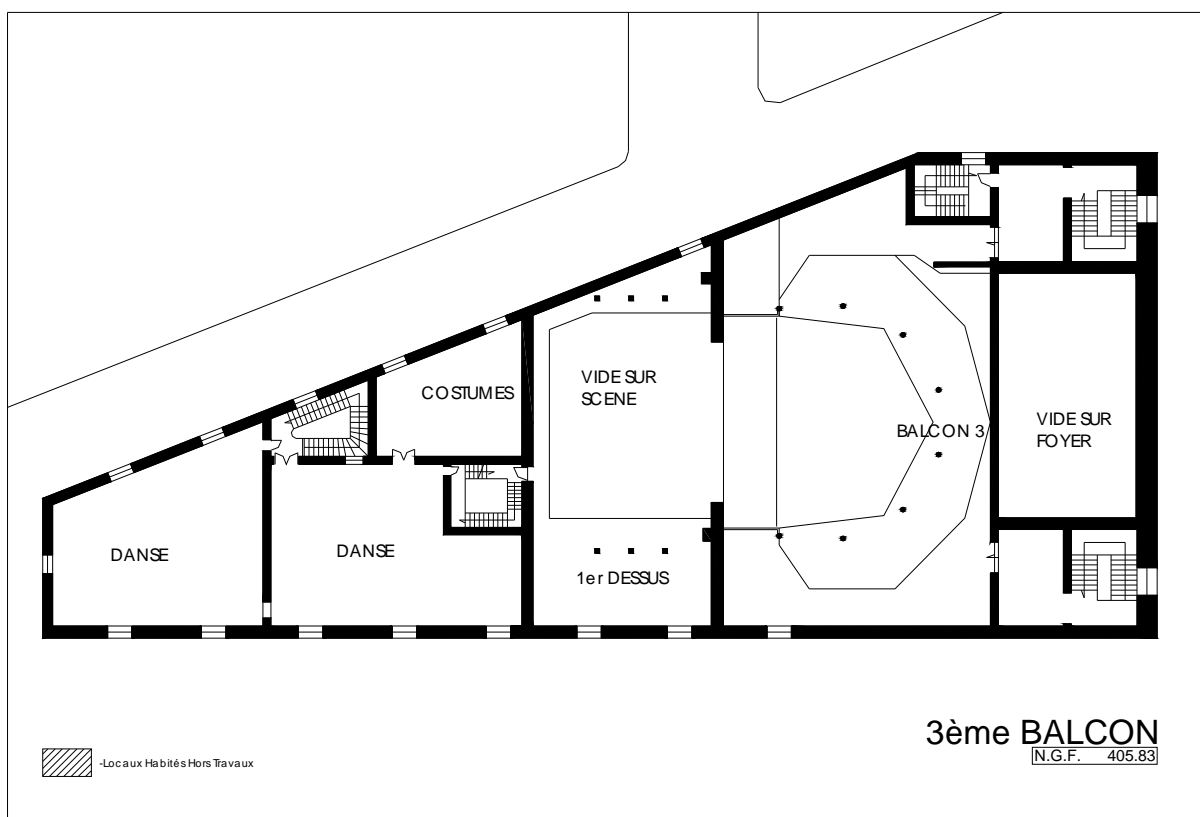
3.7. 2^{IEME} BALCON – NGF 400.50

	SHON	S.U.
SURFACES NON CONCERNEES PAR L'OPERATION	0	0
SURFACES CONCERNEES PAR L'OPERATION	1 495	555
TOTAL	1 495	555



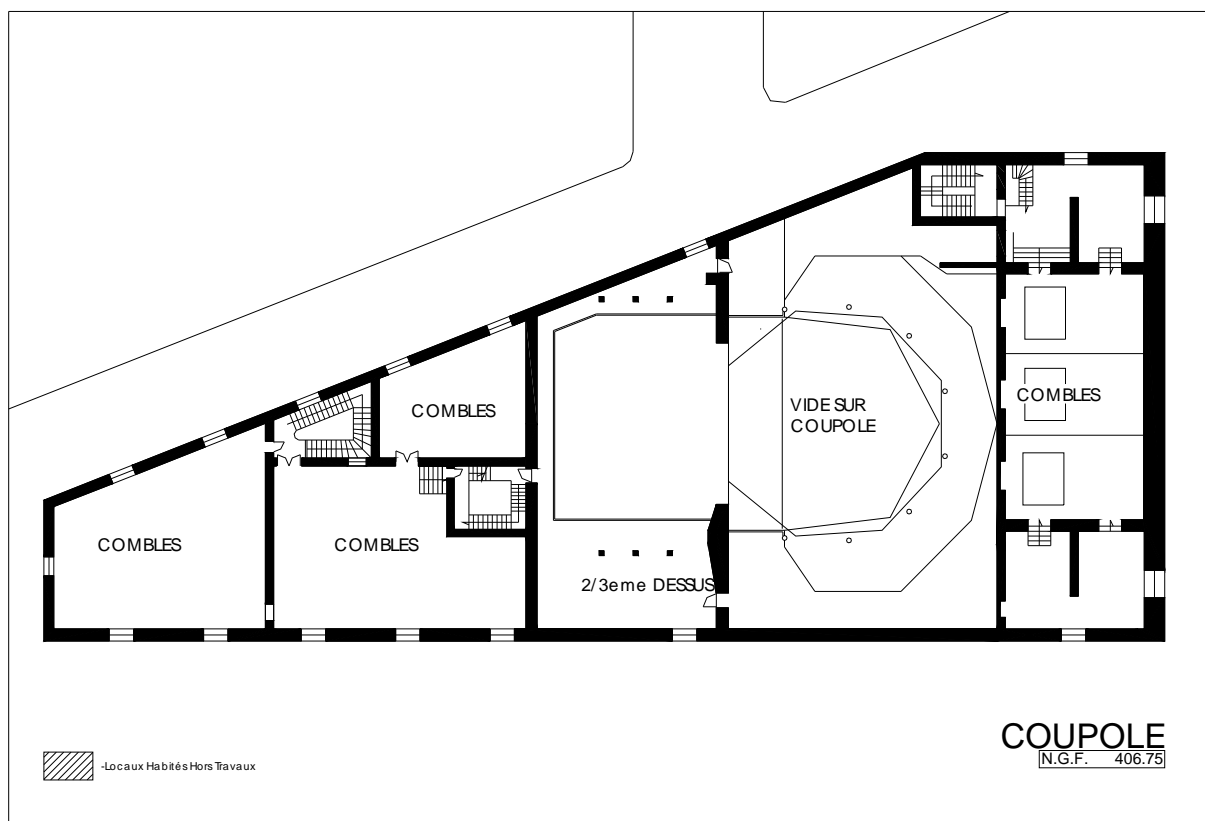
3.8. 3^{EME} BALCON – NGF 405.83

	SHON	S.U.
SURFACES NON CONCERNEES PAR L'OPERATION	0	0
SURFACES CONCERNEES PAR L'OPERATION	1 495	696
TOTAL	1 495	696

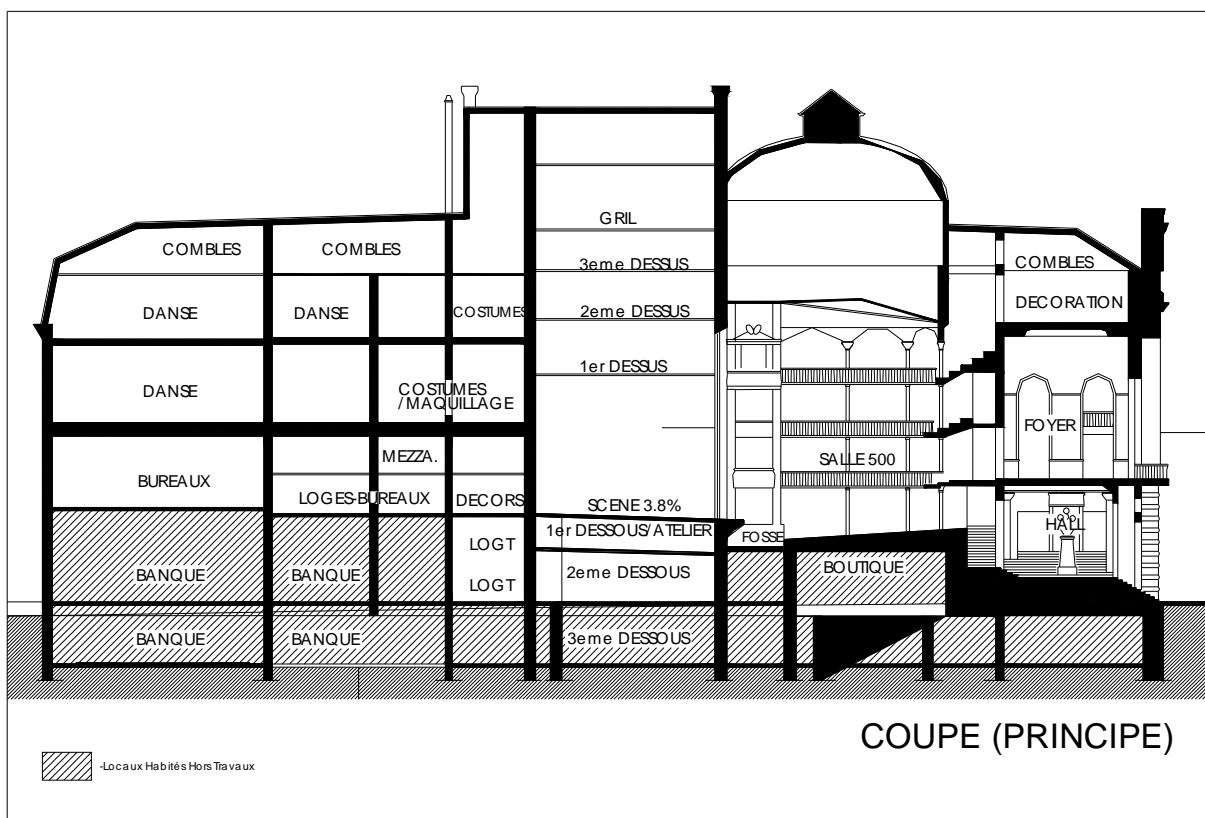


3.9. COMBLES ET COUPOLE – NGF 406.75

	SHON	S.U.
SURFACES NON CONCERNEES PAR L'OPERATION	0	0
SURFACES CONCERNEES PAR L'OPERATION	1 495	561
TOTAL	1 495	561



3.10. COUPE DE PRINCIPE



3.11. ETAT DES SURFACES

	SURFACES NON CONCERNEES PAR L'OPERATION		SURFACES CONCERNEES PAR L'OPERATION	
	SHON	S.U.	SHON	S.U.
3 ^{ème} DESSOUS (Sous sol) / NGF 385.80	706	555	789	564
2 ^{ème} DESSOUS (Place de Jaude - Rue N. Perret) / NGF 388.77	1 000	668	495	354
1 ^{er} DESSOUS (Bd Desaix) / NGF 392.89	343	263	1 152	325
ORCHESTRE NGF 395.05	0	0	1 495	966
1 ^{er} BALCON NGF 397.05	0	0	1 495	578
2 ^{ème} BALCON NGF 400.50	0	0	1 495	555
3 ^{ème} BALCON NGF 405.83	0	0	1 495	696
COUPOLE NGF 406.75	0	0	1 495	561
TOTAL	2 049	1 486	9 911	4 599

4. PRINCIPALES CONTRAINTES ET EXIGENCES

4.1. LIMITES DE PRESTATIONS

Les travaux en vue de la réhabilitation de l'Opéra Municipal concernent exclusivement :
Les locaux utilisés par le Théâtre Municipal,
Les locaux libérés par l'Ecole Municipale de Danse,
Les locaux de commerce de chaussures André situés sous l'Opéra (voir plans État des Lieux N°1 et N°2), partie arrière sur rue Nestor Perret.

Sont donc exclus du périmètre d'intervention les niveaux de commerce et de stockage suivant :

Extrémité Nord du bâtiment : succursale bancaire [BANQUE CHALUS],

Au centre : commerce de chaussures [ANDRE], à l'exception de la partie arrière sur rue Nestor Perret.

Extrémité Sud du bâtiment : commerces « Tel and Com » et « Club Med »

Cependant sont inclus à l'opération :

le renforcement du degré coupe feu du plafond entre les commerces « Tel and Com » et « Club Med » et les locaux de l'Opéra Municipal afin de respecter les prescription de la Commission de sécurité

la ré-affectation des sous-sols à usage de réserves (théâtre et magasin) afin de rendre ces surfaces plus cohérentes vis à vis des règles d'isolement et de sécurité.

4.2. CONTRAINTES FINANCIERES

L'enveloppe financière que le Maître d'Ouvrage entend allouer pour les travaux et équipements de l'ensemble de cette opération se décompose comme suit :

Travaux de bâtiment et de restauration de la

Grande Salle (décors + plafond)6 750 K€H.T.

Équipements scéniques et remplacement des

fauteuils de la Grande Salle 3 250 K€H.T.

Soit un total de 10 000 K€H.T.

(Valeur septembre 2008)

4.3. CONTRAINTES ET EXIGENCES ARCHITECTURALES

Au regard de la qualité architecturale du bâtiment et de l'inscription des décors de la Grande Salle et du Foyer à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le Maître d'Ouvrage souhaite que les travaux de rénovation – restructuration qui seront engagés pour la réhabilitation de l'Opéra Municipal constituent un **enrichissement architectural par la mise en valeur de ce patrimoine.**

Par ailleurs, cette réhabilitation doit être l'un des symboles du renouveau en matière de culture, considérée comme vecteur de développement.

4.4. CONTRAINTES LIEES A L'INSCRIPTION DU THEATRE A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRES DES MONUMENTS HISTORIQUES

(Voir annexe 2)

Le "Théâtre de Clermont-Ferrand" est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté en date du 30 octobre 1987.

"CONSIDERANT que le théâtre à CLERMONT-FERRAND (PUY DE DÔME) est un des rares de la région à avoir conservé son décor intérieur d'origine;

Article 1^{er} : Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le théâtre de CLERMONT-FERRAND (Puy de Dôme) avec le décor de la salle et du foyer et le mécanisme en bois des cintres, situé sur la parcelle n°103 d'une contenance de 14a95ca figurant au cadastre section IP et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956."

Toutefois, la question de la valeur patrimoniale des équipements scénographiques a été posée à l'issue de la réunion de travail préparatoire au présent programme, le 1^{er} Mars 2002.

Le compte-rendu de cette réunion stipule :

"Pour Monsieur COVA, il s'agit d'éléments bricolés au cours du temps sans grande valeur historique. Cet avis est globalement partagé par Monsieur VAN DAM, Directeur Régional des Affaires Culturelles, qui indique qu'une révision de l'inscription n'est pas impossible et qu'il convient d'abord de réaliser un équipement scénographique contemporain et performant puis préserver, autant que possible, l'équipement existant. Il convient de trouver un

compromis qui peut être objet d'une plus-value, entre performance technique et conservation et ne pas faire du théâtre un musée..."

4.5. CONTRAINTES ET EXIGENCES FONCTIONNELLES

Au terme des travaux d'implantation de réhabilitation de l'Opéra Municipal, le maître d'Ouvrage devra bénéficier d'un véritable outil de représentation et de diffusion.

Par là même, l'attention des Concepteurs est attirée sur :

la nécessité de toujours privilégier la fonctionnalité des lieux et des équipements à tout autre critère,

le fait que ce futur outil sera aussi un lieu de vie pour les troupes et les équipes artistiques.

Les locaux devront donc être fonctionnels, mais aussi confortables et conviviaux.

4.6. CONTRAINTES LIEES AUX TRAVAUX EN SITE OCCUPE

Historiquement, l'Opéra Municipal est construit sur un niveau de commerces accessibles depuis la Place de Jaude et la rue Nestor Perret complété par divers niveaux de stockage situés en sous-sol desdites place et voie.

Actuellement, ces niveaux de commerces sont occupés :

A l'extrémité Nord, par une succursale bancaire [BANQUE CHALUS],

Au centre, par un commerce de chaussures et un commerce de téléphonie mobile [ANDRE, TEL and COM],

A l'extrémité Sud-Ouest, par une agence de voyage [CLUB MED],.

Dans le cadre de la réhabilitation des locaux de l'Opéra de Clermont, l'existence de ces locaux de commerces et de stockage, ne sera pas remise en cause. Néanmoins, l'optimisation de l'affectation des surfaces de stockage fera intégralement partie du présent programme.

Dès lors, la conception de la réhabilitation ainsi que les travaux qui en résulteront devront être tels que l'activité commerciale ne soit pas interrompue.

En d'autres termes, cette opération se fera en site occupé et ne devra entraîner aucune perte d'exploitation pour ces commerces.

A ce titre et en concertation, toutes les mesures devront être intégrées au projet tels qu'échafaudages en éventail sans appuis au sol, couverture pare-pluie provisoire, ... afin de permettre une parfaite continuité des activités commerciales, en réduisant au maximum la gêne due aux travaux.

4.7. CONTRAINTES LIEES AUX TRAVAUX RECENTS

Voir annexe 3

Au cours de la dernière décennie, la Mairie de Clermont-Ferrand a réalisé divers travaux de rénovation et de restructuration qui sont principalement :

Le ravalement des façades,

La reconfiguration de locaux techniques en façade de la rue Nestor Perret, pour réimplanter le transfo EDF du quartier et le transfo propre à l'Opéra.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux, depuis la rue Nestor Perret (voir annexe 4).

Ces travaux constituent des contraintes fortes au sens où l'opération de réhabilitation ne devra pas les remettre en cause mais les intégrer dans les futurs aménagements.

Par contre, le remplacement partiel des menuiseries extérieures réalisé il y a une dizaine d'années ne constitue pas une telle contrainte. L'esthétique et l'uniformisation des façades, par le choix de matériaux bois adaptés à la nature de l'édifice, doit par contre primer et le remplacement total des menuiseries extérieures est de ce fait incontournable et inclus dans l'estimation prévisionnelle des travaux.

4.8. CONTRAINTES LIEES AUX ACCES

Au regard des nouveaux aménagements de la Place de Jaude et de ses abords, il est convenu ce qui suit :

L'accès principal du public (compris billetterie) sera maintenu Boulevard Desaix,

L'accès aux locaux de l'Orchestre d'Auvergne, l'Entrée des Artistes et de l'Administration de l'Opéra Municipal, ainsi que les accès de service (compris livraisons des décors) seront réaménagés rue Nestor Perret.

4.9. CONTRAINTES LIEES A LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA GRANDE SALLE

La capacité actuelle de la Grande Salle est de l'ordre de 680 places.

Dans le cadre de cette opération et au regard des contraintes liées à :

L'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite (loi du 11/02/2005)

L'acoustique,

La reconfiguration de la salle (accessibilité et remplacement des fauteuils),

Il est demandé aux Concepteurs de tendre vers une capacité d'accueil de 600 places sans que cette capacité puisse être inférieure à 550 places.

4.10. CONTRAINTES LIEES A L'ACOUSTIQUE

Au terme des travaux de réhabilitation, le Maître d'Ouvrage souhaite bénéficier d'un outil de productions artistiques de référence nationale.

Dans cet esprit, un diagnostic acoustique est annexé au présent programme. Il stipule in fine les objectifs à atteindre par les Concepteurs pour l'ensemble des locaux et des équipements de l'Opéra Municipal.

Concernant l'étude de faisabilité acoustique, elle décrit les contraintes et dispositions techniques dont les concepteurs devront tenir compte pour l'aménagement de la salle de répétition de l'Orchestre d'Auvergne.

4.11. CONTRAINTE LIEE AU DECOR DU FOYER DES ARTISTES

A la suite de la fermeture à la fin des années 60 du Music-hall « le Novelty », un élément de décor provenant de cet établissement a été scellé au mur. Il convient de garantir son maintien. Il s'agit en effet d'un témoignage de l'histoire du spectacle à Clermont Ferrand.

5. UNITES FONCTIONNELLES

La réhabilitation de l'Opéra Municipal nécessite de repenser globalement la fonctionnalité des lieux, sachant que la Grande Salle, avec sa scène et son Foyer demeurent inchangés tant dans leurs positionnements au sein du bâtiment que dans leurs principales caractéristiques formelles et dimensionnelles.

Dès lors, bien que le concept de théâtre à l'italienne ne soit pas remis en cause par les travaux futurs, il convient de distinguer les unités fonctionnelles suivantes:

5.1. U.F. ACCUEIL / CONTROLE

Il s'agit de locaux affectés principalement à la gestion des publics.

5.2. UF REPRESENTATION ET REPETITION

Il s'agit des locaux essentiels au dispositif théâtral tels que : la scène, la salle, le stockage des décors, le foyer...etc.

5.3. UF PRODUCTION / ADMINISTRATION

Cette unité fonctionnelle regroupe les locaux de logistique artistique et technique : loges, Foyer des Artistes, Administration du site, régisseur.

5.4. UF LOCAUX TECHNIQUES

Cette unité fonctionnelle regroupe les locaux de type technique, de maintenance du bâtiment.

5.5. UF ORCHESTRE D'AUVERGNE

Cette unité fonctionnelle regroupe les locaux de répétition et d'administration de l'Orchestre d'Auvergne.

6. U.F. ET SURFACES UTILES

6.1. U.F. ACCUEIL - CONTROLE

L'unité fonctionnelle "Accueil - Contrôle" est composée de :

	S.U. / M2	S.U. / M2	TOTAL S.U. / M2
ACCUEIL - CONTRÔLE			50 M2
1/ 01 1 Hall / Billetterie		<i>existant</i>	
1 Sanitaires H/F	PM (*)	PM (*)	
1/ 02 1 Entrée des Artistes / Contrôle / PC Sécurité	30 M2	30 M2	
1/ 03 1 Monte charges et décors	20 M2	20 M2	
1/ 5 1 Foyer		<i>existant</i>	
TOTAL M2 S.U. :			50 M2

(*) Voir UF MAINTENANCE

6.2. U.F. REPRESENTATION - REPETITION

L'unité fonctionnelle « Représentation/Répétition » est composée de :

		S.U. / M2	S.U. / M2	TOTAL S.U. / M2
REPRESENTATION - REPETITION				203 M2
2/ 01	1 Proscenium - fosse d'orchestre	80 M2	80 M2	
2/ 02	1 Scene		existante	
2/ 03	1 Arrière Scene	60 M2	60 M2	
2/ 04	1 Cage de scene - gril et faux gril		existent	
2/ 05	1 Régie fond de salle	18 M2	18 M2	
2/ 06	1 Régie milieu de scène	15 M2	15 M2	
2/ 07	1 Grande Salle		existante	
2/ 08	1 Salle de répétition			
2/ 03	1 Foyer		existent	
2/ 04	1 Vestiaires	30 M2	30 M2	
	1 Sanitaires H/F	PM (*)	PM (*)	

TOTAL M2 S.U. : 203 M2

6.3. U.F. PRODUCTION - ADMINISTRATION

L'unité fonctionnelle "Production-Administration" est composée de :

	S.U. / M2	S.U. / M2	TOTAL S.U. / M2
PRODUCTION			188 M2
3/ 01	1 Loge prestige	15 M2	15 M2
3/ 02	9 Loges	7 M2	63 M2
3/ 03	1 Loge collective	30 M2	30 M2
3/ 04	1 Foyer "Artistes et techniciens"	30 M2	30 M2
3/ 05	1 Foyer du personnel	30 M2	30 M2
3/ 06	2 Vestiaires du personnel	10 M2	20 M2
ADMINISTRATION			82 M2
3/ 07	1 Bureau des tournées	7 M2	7 M2
3/ 08	1 Bureau responsable du site	20 M2	20 M2
3/ 09	1 Bureau régisseur	15 M2	15 M2
3/ 10	1 Salle de réunion	20 M2	20 M2
3/ 11	1 local reprographie/Fournitures	10 M2	10 M2
3/ 12	1 Local archives	10 M2	10 M2
	1 Sanitaires (H&F)	PM	PM
TOTAL M2 S.U. :			270 M2

6.4. U.F. LOCAUX TECHNIQUES

L'unité fonctionnelle "Locaux techniques" est composée de :

	S.U. / M2	S.U. / M2	TOTAL S.U. / M2
LOCAUX TECHNIQUES			390 M2
4/ 01 1 Atelier de maintenance Audiovisuel	15 M2	15 M2	
4/ 02 1 Stockage materiels audiovisuels	20 M2	20 M2	
4/ 03 1 Atelier de maintenance du matériel d'éclairage	25 M2	25 M2	
4/ 04 1 Stockage materiel lumière	60 M2	60 M2	
4/ 05 1 Atelier de maintenance du matériel scénique	50 M2	50 M2	
4/ 06 1 Stockage de matériel scénique	150 M2	150 M2	
4/ 07 1 Atelier de maintenance costumes accessoires	15 M2	15 M2	
4/ 08 1 Atelier buanderie	10 M2	10 M2	
4/ 09 1 Rangement costumes de "tournées"	15 M2	15 M2	
4/ 10 1 Local entretien des locaux	30 M2	30 M2	
4/ 11 1 Autres locaux			
1 Sanitaires (H&F)	PM(*)	PM(*)	

TOTAL M2 S.U. : 390 M2

(*) Locaux à répartir fonctionnellement sur l'ensemble du projet

6.5. U.F. ORCHESTRE D'AUVERGNE

L'unité fonctionnelle "Orchestre d'Auvergne" est composée de :

		S.U. / M2	S.U. / M2	TOTAL S.U. / M2
ADMINISTRATION				189 M2
5/ 01	1 Hall d'accueil	15 M2	15 M2	
5/ 02	1 Bureau Administrateur	20 M2	20 M2	
5/ 03	1 Bureau Régisseur	30 M2	30 M2	
5/ 04	1 Bureau Assistante de Direction	18 M2	18 M2	
5/ 05	1 Bureau Comptable	15 M2	15 M2	
5/ 06	1 Bureau Aide Comptable	12 M2	12 M2	
5/ 07	1 Bureau Secrétariat	15 M2	15 M2	
5/ 08	1 Bureau Communication	12 M2	12 M2	
5/ 09	1 Bureau Relation Jeune Public	12 M2	12 M2	
5/ 10	1 Salle de réunions	25 M2	25 M2	
5/ 11	1 Local repro	6 M2	6 M2	
5/ 12	1 Local fournitures	3 M2	3 M2	
5/ 13	1 Local fax - Machines à affranchir informatique	3 M2	3 M2	
	1 Sanitaires (H&F)			
	1 Local entretien	PM (*)	PM (*)	
5/ 14	1 Local tisanerie (Administration)	3 M2	3 M2	
REPETITIONS				396 M2
5/ 15	1 Bureau Assistant artistique	12 M2	12 M2	
5/ 16	1 Bureau Directeur Musical (chef d'orchestre permanent)	12 M2	12 M2	
5/ 17	1 Bureau Régisseur adjoint	12 M2	12 M2	
5/ 18	1 Grande Salle de répétition	200 M2	200 M2	
5/ 19	1 Salle de répétition/enregistrement	30 M2	30 M2	
5/ 20	3 Salles de répétitions par pupitre (2x15/1x10)	M2	40 M2	
5/ 21-22	2 Loge chef d'orchestre/invité(2x15)	M2	30 M2	
5/ 23	1 Foyer musiciens	30 M2	30 M2	
5/ 24	1 Vestiaire du personnel	30 M2	30 M2	
5/ 25-26	2 Salle technique (instruments, matériels orchestre)		M2	
5/ 27	1 Local archives	25 M2	25 M2	
5/ 28	1 Local stockage disques	9 M2	9 M2	
5/ 29	1 Local stockage supports publicitaires	9 M2	9 M2	
	1 Sanitaire (H&F)	PM (*)	PM (**)	
	1 Ascenseur/Monte charge	PM (**)	PM (**)	
TOTAL M2 S.U. :			585 M2	

LOCAUX TOTALISANT 285 M2 A POSITIONNER DE PREFERENCE SUR UN MEME NIVEAU

(*) Voir UF / Locaux techniques

(**) Important : voir contraintes dans fiche correspondante

6.6. TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES UTILES

UNITES FONCTIONNELLES		S.U. / M2
01 / ACCUEIL - CONTRÔLE		50
02 / REPRESENTATIONS - REPETITIONS		203
	<i>Hors grande salle et foyer existant</i>	
03 / PRODUCTION / ADMINISTRATION		270
04 / LOCAUX TECHNIQUES		390
05 / ORCHESTRE D'AUVERGNE		585

TOTAL S.U.	1498
-------------------	-------------